



## ENTRÉE EN VIGUEUR DE RÈGLEMENTS

---

**Avis est donné que le conseil municipal :**

- à son assemblée du 19 avril 2021, a adopté le règlement suivant :

**21-019 Règlement autorisant un emprunt de 8 800 000 \$ afin de financer l'acquisition de biens et d'équipements d'actifs permettant une optimisation et une expansion du système de vélo en libre-service BIXI**

- à son assemblée du 14 juin 2021, a adopté les règlements suivants :

**21-026 Règlement autorisant un emprunt de 43 300 000 \$ afin de financer le remplacement de véhicules et d'équipements ainsi que l'acquisition d'équipements écoresponsables**

**21-027 Règlement autorisant un emprunt de 19 300 000 \$ afin de financer les travaux de rénovation de l'hôtel de ville de Montréal**

La ministre des Affaires municipales et de l'Habitation a approuvé tous ces règlements le 17 septembre 2021. Ils entrent en vigueur en date de ce jour et sont disponibles pour consultation durant les heures normales de bureau au Service du greffe, 155, rue Notre-Dame Est. Ils peuvent également être consultés en tout temps sur le site Internet de la Ville : [www.ville.montreal.qc.ca/reglements](http://www.ville.montreal.qc.ca/reglements).

Fait à Montréal, le 24 septembre 2021

Le greffier de la Ville,  
Emmanuel Tani-Moore, avocat